

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

- d'approuver la démarche d'accompagnement du site de la gare de Gisors au travers d'une convention globale visant :
 - la mise en place d'une gouvernance de projet dédiée,
 - le suivi des études pré-opérationnelles déjà en cours sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville,
 - la mise en œuvre de l'ingénierie et de l'action foncière adaptée au projet de la collectivité,
 - la mobilisation des outils renforcés de recyclage foncier (y compris la mise en place des usages transitoires),
 - le développement de nouveaux outils adaptés à des besoins spécifiques identifiés.

- d'autoriser le Directeur Général à signer cette convention-cadre d'intervention dédiée au secteur de la gare de Gisors.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,



L. LEMONNIER

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**



Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le **18 MARS 2019**
La Préfète,